

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1^{er} juin 2015, ajournée au 22 juin 2015, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Sylvie Frigon

Sont absents :
Denis Laporte, maire
Jean Brousseau, conseiller

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

216-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 217-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 18 juin 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 58 022,30 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 18 juin 2015, d'une somme de 124 239,28 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 218-2015

ENGAGEMENT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Le Conseil prend connaissance d'une offre de services déposée par la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour l'audit de la municipalité de Crabtree, pour l'exercice financier 2015;

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, aux prix suivants :

- Audit statutaire de la municipalité, 22 000 \$ (taxes en sus), le tout tel que déposé dans leur offre datée du 2 juin 2015.

QUE les mandats additionnels de reddition de compte exigés par le MTQ et le MAMROT (taxe d'accise, PRÉCO, etc.) seront facturés à un taux moyen de 85 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

R 219-2015

PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL POUR LE MARIAGE D'UN SALARIÉ À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la *politique de remise de reconnaissance et de contribution lors d'événements à caractères sociaux* ne permet pas dans

le cadre d'un mariage le prêt sans frais le centre communautaire pour la journée des noces à un salarié à temps partiel;

ATTENDU QU'une demande en ce sens a été adressée pour un employé ayant atteint 100% de l'échelle salariale;

ATTENDU QUE la municipalité entend modifier la politique pour permettre le prêt de salle pour les salariés à temps partiel ayant atteint 100% de l'échelle salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel le samedi 10 octobre 2015 à Étienne Rivest pour son mariage.

ADOPTÉ

R 220-2015

CONTRIBUTION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de prendre un espace publicitaire pour la campagne de visibilité de la TROCL sur les outils électroniques et imprimés, y incluant le logo de la municipalité, une mention et un hypertexte vers le site web de la municipalité, ainsi que la mention lors des événements médiatiques entourant l'événement pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉ

R 221-2015

SOUSSIONS POUR DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS

Le conseil prend connaissance des soumissions déposées pour le déneigement des rues de la municipalité, à savoir :

<u>ENTREPRENEUR</u>	<u>PRIX</u> <u>1 AN</u>	<u>PRIX</u> <u>3 ANS</u>
Marcel Bazinet inc.	248 857,76 \$	763 521,71 \$
Les entreprises Bourget inc.	399 531,17 \$	1 218 574,80 \$

Les prix ci-haut incluent les taxes.

Le Conseil prend également connaissance du rapport d'ouverture des soumissions et du rapport de recommandations préparé par Les services **exp** inc.;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner la recommandation de notre firme d'ingénieurs et de retenir la soumission de Marcel Bazinet inc., le tout, au prix de 763 527,71 \$ (taxes incluses) pour une durée de trois (3) ans (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018);

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, un contrat avec l'entrepreneur.

ADOPTÉ

R 222-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC AVENIR D'ENFANTS

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la signature du protocole d'entente « Plan d'action – approche écosystémique » de la *Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants* (« Avenir d'enfants ») pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

ADOPTÉ

R 223-2015

**PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur des services techniques, Christian Gravel, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier;

DE confirmer l'engagement de la municipalité de Crabtree à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du présent programme.

ADOPTÉ

R 224-2015

**RENOUVELLEMENT 2015-2016 DU CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree offre à son personnel, une assurance-collective;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Crabtree accepte les conditions de renouvellement de Croix Bleue pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 aux taux ci-après identifiés:

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,354 \$	0,421 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1 000 \$ d'assurance	0,038 \$	0,038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3,68 \$	4,38 \$
Assurance-maladie :		
- individuelle	89,79 \$	125,50 \$
- couple	270,98 \$	379,05 \$
- monoparentale	177,58 \$	247,70 \$
- familiale	296,41 \$	414,83 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- individuelle	22,04 \$	38,88 \$
- couple	44,07 \$	77,74 \$
- monoparentale	32,27 \$	56,92 \$
- familiale	50,40 \$	88,91 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0,646 \$	0,775 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,831 \$	3,297 \$

QUE Monsieur Pierre Rondeau, directeur général, soit et est par la présente

autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

ADOPTÉ

R 225-2015

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer temporairement la responsable de la bibliothèque pour une période prévue d'une année;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste de responsable de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la commission des ressources recommande l'embauche de Caroline Turgeon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Caroline Turgeon au poste de responsable de la bibliothèque pendant l'absence de la responsable actuelle :

QUE son entrée en fonction soit fixée au 20 juillet 2015;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon « 2 » de la politique salariale en vigueur (échelle de 0 à 7);

QUE les conditions de travail sont celles fixées par le règlement 2007-135 à l'exception des articles suivants :

- article 6 (assurance groupe);
- article 7 (régime de retraite);
- article 9 (indemnité de départ).

ADOPTÉ

R 226-2015

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la directrice des loisirs a donné sa démission pour aller occuper un autre dans une autre ville;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a lancé un concours pour combler le poste de directeur ou de directrice des loisirs de la municipalité, qu'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux, dans les institutions d'enseignements collégiales et universitaires susceptibles de former des candidats valables;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 35 candidatures pour combler le poste;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, 9 ont satisfait les critères de qualification d'une première sélection;

ATTENDU QUE les personnes satisfaisant les critères de sélection ont subi un examen écrit et une entrevue devant un comité de sélection formé de Mario Lasalle, Sylvie Frigon et Pierre Rondeau;

ATTENDU QUE madame Shanie Déziel a été retenue comme la candidate présentant le meilleur dossier et la meilleure performance lors des étapes de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Déziel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE Shanie Déziel soit embauchée à titre de Directrice du service des loisirs de la municipalité de Crabtree aux conditions suivantes:

- 1) Elle occupera la fonction de Directrice des loisirs à compter du 20 juillet 2015;
- 2) Elle aura une période de probation qui se terminera le 20 janvier 2016;
- 3) **QUE** le salaire annuel brut soit fixé à l'échelon 4 de l'échelle salariale (échelle 0 à 7) contenu dans la politique salariale 2015 révisée et adopté le 1^{er} juin 2015;
- 4) **QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées au règlement 2007-135 et ses amendements décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux :
 - a) À l'exception du Régime de retraite simplifié RRS qui prendra effet au moment de l'obtention de la probation, soit le 20 janvier 2016;
 - b) Exceptionnellement, afin de répondre à sa demande d'accorder 3 semaines de vacances, elle aura droit après entente annuelle avec l'employeur, en plus des vacances annuelles à :
 - i) 1 semaine sans solde en 2015;
 - ii) 2 semaines sans solde en 2016;
 - iii) 1 semaine sans solde en 2017;
 - iv) 1 semaine sans solde et 2018.

ADOPTÉ

R 227-2015

RÉPARATION POMPE D'EAU FINIE #1 À LA STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la réparation de la pompe d'eau finie #1 de la station de purification d'eau potable pour un montant estimé à 12 230 \$ et que les crédits disponibles soient puisés du poste 02-412-00-526-00.

ADOPTÉ

R 228-2015

LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA ET DE L'ATELIER DU PRO À L'ARÉNA

ATTENDU QUE le contrat de location du restaurant de l'aréna et de l'atelier du pro à l'aréna s'est terminé le 15 avril 2015;

ATTENDU QUE le sous-locataire actuel souhaite renouveler à son nom le contrat;

ATTENDU QU'après discussions, madame Cathryne Gagnon consent à payer un loyer indexé de 350 \$ par mois sur sept (7) mois pendant trois (3) saisons, soit 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018;

ATTENDU QUE mise à part, la réduction d'espace accordé à l'atelier du pro, aucune modification n'a été apportée à l'entente précédente;

ATTENDU QUE cette offre est acceptable pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **DE** retenir les services de Cathryne Gagnon pour l'exploitation du restaurant et de l'Atelier du pro à l'aréna pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2015 au 15 avril 2018, au prix de 350 \$ par mois payable sur une période de sept (7) mois par année;
3. **D'autoriser** le maire ou le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de location avec madame Cathryne Gagnon.

ADOPTÉ

R 229-2015

RÉPARATION DES 2 PORTES DU RESTAURANT DU TERRAIN DE BALLE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la réparation des 2 portes en acier donnant accès au restaurant du terrain de balle pour un montant estimé à 3 600 \$ et que les crédits disponibles soient puisés du poste 02-701-50-522-00.

ADOPTÉ

R 230-2015

PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL POUR FÊTE DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de parents de l'école primaire pour utiliser le centre communautaire et culturel dans le cadre d'une fête des finissants de l'école primaire le 19 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'entériner la décision d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel à madame Mélanie Dalpé, représentante des parents du primaire pour l'organisation d'une fête des finissants du primaire qui a eu lieu le vendredi 19 juin 2015.

ADOPTÉ

R 231-2015

APPUI AU CLUB FADOQ DE CRABTREE POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le club FADOQ de Crabtree veut faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;;

ATTENDU QU'en tant que propriétaire de la salle où se dérouleront les activités, la municipalité doit donner son appui au club FADOQ de Crabtree pour que la demande puisse être recevable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à compléter une lettre d'appui au club FADOQ de Crabtree dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.

ADOPTÉ

R 232-2015

AIDE FINANCIÈRE - EXPOSITION ART ET CULTURE-CRABTREE

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Crabtree organise annuellement une exposition au Centre communautaire et culturel de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser une aide financière de 300 \$ à la FADOQ de Crabtree et de s'assurer que la municipalité soit mise en évidence comme partenaire majeur sur toute la correspondance;

D'accorder une aide technique pour le transport des panneaux d'exposition et l'installation des panneaux au Centre communautaire et culturel.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 52.

Mario Lasalle, maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.